

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2021

208x21

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°118x12

Par délibération n°118x12 en date du 26 avril 2012, le Conseil Municipal a approuvé la procédure de suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Le Relais ».

Cette délibération autorisait le Maire ou le premier adjoint à signer tout acte relatif à la rétrocession des équipements publics portant sur les parcelles cadastrées AM 596, 609, 610, 611, 646, 648, 650, 651 et 652.

Aucune démarche n'a alors été engagée depuis l'approbation de la délibération, elle n'a pas été suivie d'effet.

A la demande de l'Association Syndicale Libre (ASL), représentée par la présidente Mme BOIOCCHI, les équipements publics resteront propriété de l'ASL et ne seront donc pas rétrocédés à la commune, comme le permet le Cahier des Charges de Cession de Terrains (Titre III, art 3.2).

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération n°118x12 du 26 avril 2012 puisqu'elle n'est pas approuvée.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de retirer la délibération n°118x12 du 26 avril 2012.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Octobre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI